

## HONORAIRES DE VENTE

*En vertu des dispositions de l'arrêté du 29 juin 1990 d'application de l'Arti. L 113-3 du Code de la Consommation et selon le type de mandat signé (précisant si les honoraires sont à la charge du Vendeur ou de l'Acquéreur), les honoraires sont à la charge soit du Vendeur, soit de l'Acquéreur.*

PRIX DE VENTE	Locaux à usage d'habitation	Locaux à usage commercial professionnel ou bureau	Terrains à bâtir	Cession de bail	Parking cave
< à 31 000 € TTC	3100 € TTC	3100 € TTC	3100 € TTC	3 100 € TTC	3 100 € TTC
De 31 001 € à 77 000 € TTC	8% TTC	12% TTC	10 % TTC	10% TTC	10% TTC
De 77 001 € à 160 000 € TTC	7% TTC	12 % TTC	10 % TTC	10% TTC	10% TTC
De 160 001 € TTC à 300 000 € TTC	6% TTC	10 % TTC	10 % TTC	10% TTC	10% TTC
De 300 001 € TTC à 500 000 € TTC	5% TTC	10 % TTC	10 % TTC	10% TTC	10% TTC
> 500 000 € TTC	4% TTC	10 % TTC	10 % TTC	10% TTC	10% TTC

## FRAIS DE REDACTION D'ACTES DE LOCATION:

Mise en relation - Constitution de dossier - Rédaction d'Acte - Etat des lieux

### HABITATION

LOCATAIRE	15 € TTC / m <sup>2</sup> (12 € TTC /m <sup>2</sup> pour les honoraires + 3 € TTC /m <sup>2</sup> pour l'état des lieux d'entrée), conformément à la loi ALUR et au décret n°2014-890
PROPRIETAIRE	un mois de loyer charges comprises TTC, conformément à la loi ALUR et au décret n°2014-890

### BUREAUX ET COMMERCES

10 % HT (TVA de 20% en sus) du montant du loyer de la 1<sup>ère</sup> période triennale à la charge du locataire.

## FRAIS DE REDACTION D'ACTES DE VENTE

- <u>Promesse de vente</u> : à la charge de l'acquéreur <i>(* et ce compris 125 € de frais d'enregistrement de la promesse de vente)</i>	300 €*  
- <u>Compromis de vente</u> : à la charge de l'acquéreur	200 €
- <u>Estimation</u> : à la charge du vendeur <i>(** ce montant vous sera remboursé en cas de vente par nos soins dans le cadre d'un mandat exclusif de 31 jours minimum)</i>	150 €**